



VILLE DE SAINT-CONSTANT

Politique Municipalité amie des aînés

Adoptée par le conseil municipal le 9 septembre 2014

1. INTRODUCTION ET DEMARCHE

Près d'une dizaine d'années après s'être dotée de sa première politique familiale, la Ville de Saint-Constant désire une fois de plus innover et offrir des services de mieux en mieux adaptés aux besoins de sa population. Par cette politique Municipalité amie des aînés (MADA), Saint-Constant agit de façon proactive en soutenant les besoins de sa population aînée.

Ce projet a été entamé par la Ville de Saint-Constant en février 2013, parallèlement à la mise à jour de sa politique familiale, en collaboration avec le milieu, ses organismes et l'ensemble de ses services municipaux. De nombreux citoyens et citoyennes, des membres du comité de pilotage et le comité des aînés nouvellement formé ont participé à diverses étapes du processus pour y apporter leurs idées et leur expertise. La démarche a culminé par une assemblée publique de consultation, tenue le 18 juin 2014, à laquelle ont participé une soixantaine d'aînés, contribuant ainsi à enrichir le projet initial par leurs commentaires et leurs suggestions.

Afin de bien s'intégrer aux différentes mesures mises en place par la Ville de Saint-Constant, la démarche Municipalité amie des aînés s'est arrimée aux autres planifications et politiques municipales : Plan d'urbanisme, Politique de reconnaissance et de soutien à l'excellence, Politique de tarification, Politique de soutien aux organismes, Politique familiale, etc.

La Ville de Saint-Constant fait évidemment siennes les orientations gouvernementales visant à :

- mettre un frein à l'âgisme;
- adapter ses politiques, ses services et ses structures;
- agir de façon globale et intégrée;
- favoriser la participation des aînés;
- s'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

La mise en œuvre de la politique MADA s'articulera dans chaque champ de compétence de la Ville. L'ensemble des services municipaux devra donc travailler en collaboration et en concertation en faveur des aînés et jouer un rôle de leadership auprès des différents acteurs locaux et régionaux. Saint-Constant sera ainsi en mesure d'offrir aux aînés de son territoire un cadre mieux adapté et une meilleure qualité de vie en s'appuyant sur la collaboration et la mobilisation de l'ensemble de la communauté constantine.

2. PORTRAIT STATISTIQUE

Pour mieux connaître leur réalité, voici quelques données portant sur la présence des aînés au sein de la population de Saint-Constant issues des recensements 2001 et 2011 de Statistique Canada.

2.1. Portrait de la population

Nombre d'habitants

Selon le dernier décret de la population (19 décembre 2012)¹, la population totale de Saint-Constant compte 25 448 habitants, ce qui en fait la 45^e municipalité en importance au Québec et la 2^e dans la MRC de Roussillon, après Châteauguay (46 757 habitants).

Densité

La densité de la population est de 444 habitants au km², si l'on tient compte de l'ensemble du territoire, y compris la zone agricole qui occupe 80 % du territoire². La densité est plutôt de 2 220 habitants au km², si l'on ne considère que la zone urbaine.

Variation 2001-2011

Entre 2001 et 2011, la population de Saint-Constant a augmenté de 11 %, une croissance légèrement plus forte que la moyenne québécoise (+ 9 %), mais moindre que celle de la MRC de Roussillon (+ 17 %). Cette croissance est surtout due à une augmentation considérable de la population de 45 ans et plus, et ce, à un rythme plus rapide que pour la MRC de Roussillon et que pour le Québec dans son ensemble. En contrepartie, la proportion des jeunes familles, ce qui correspond à la population âgée de 5 à 14 ans et celle des 25 à 44 ans, a diminué plus rapidement ou au même rythme.

Répartition selon l'âge et le sexe

La répartition selon l'âge et le sexe de la population de Saint-Constant est très équilibrée, une situation relativement rare. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent environ 9 % de l'ensemble de la population, cela est environ deux fois moins que la moyenne québécoise qui est près de 16 %.

1 : Gouvernement du Québec. 19 décembre 2012. *Le décret de la population*. <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>>

2 : Communauté métropolitaine de Montréal. Avril 2012. *Le territoire et les activités agricoles dans le Grand Montréal. Perspective Grand Montréal*. 8 p.

2.2. Portrait des ménages

Nombre et taille des ménages

La Ville de Saint-Constant comptait 8 910 ménages en 2011. À cette date, le nombre de personnes par ménage à Saint-Constant (2,8) était légèrement supérieur à celui de la MRC de Roussillon (2,6), mais significativement supérieur à celui du Québec (2,3).

Personnes vivant seules

En 2011, le nombre de personnes vivant seules était significativement plus bas à Saint-Constant (16 %) que dans la MRC de Roussillon (21 %) et dans l'ensemble de la province (32 %). On retrouve les mêmes proportions chez les personnes de 65 ans et plus : 17 % d'entre elles vivent seules à Saint-Constant, contre 23 % dans la MRC de Roussillon et 30 % dans la province.

Types de ménages

En 2011, 77 % des ménages étaient unifamiliaux. Cela représente une proportion plus importante que dans la MRC de Roussillon (72 %) et dans la province (60 %) où les ménages non familiaux sont plus nombreux. Ce type de ménage a augmenté de 52 % à Saint-Constant entre 2001 et 2011, soit environ deux fois plus rapidement que dans la province (+ 24 %), mais légèrement plus rapidement que dans la MRC de Roussillon (+ 45 %).

Variation 2001-2011

Entre 2001 et 2011, le nombre moyen de personnes par ménage a augmenté partout au Québec (+ 14 %), mais davantage dans la MRC de Roussillon (+ 23 %) qu'à Saint-Constant (+ 17 %).

Cette tendance masque toutefois une seconde tendance : le nombre de personnes vivant seules a augmenté plus rapidement à Saint-Constant (+ 54 %) que dans la MRC de Roussillon (+ 46 %) et dans la province (+ 24 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus n'ont toutefois pas connu une augmentation similaire, leur nombre a même diminué de 7 %, soit plus rapidement que dans la MRC de Roussillon (- 4 %) et dans la province (- 4 %).

3. DIAGNOSTIC : SERVICES ET PROBLÉMATIQUES

Avant d'élaborer une politique et de se fixer des objectifs, il est important de connaître la réalité d'un territoire, tant sur le plan de l'offre de services que de problématiques vécues par les résidents. Ce diagnostic a été établi en tenant compte de particularités mises de l'avant par les organismes et les intervenants du milieu.

Actuellement, les aînés de Saint-Constant bénéficient d'une panoplie de services offerts par la Ville ou des organismes communautaires qui ont à cœur de répondre le mieux possible à leurs besoins, notamment :

- du soutien à domicile pour les aînés ;
- un service de préparation et de livraison de repas aux personnes âgées : la Popote-constante ;
- un groupe de l'Âge d'Or qui offre des activités et Vie active ;
- un service des loisirs qui offre de plus en plus de cours en journée ;
- un lieu de rassemblement accessible aux aînés : l'ancienne bibliothèque ;
- un CLSC accessible et proactif ;
- un comité aînés formé par la Ville pour répondre à leurs besoins spécifiques ;
- un regroupement pour personnes vulnérables : le cercle 654 de l'Association Marie-Reine ;
- une ligue de balle de préretraités et retraités (bébé-boumeurs) ;
- un organisme pour les personnes atteintes du cancer : À la source ;
- le Centre de bénévolat de la Rive-Sud (point de services de Candiac) ;
- un organisme en alphabétisation : La Clé des mots ;
- un endroit qui offre des vêtements, des meubles et des objets du quotidien à petit prix : le Complexe le partage ;
- un club de marche ;
- un organisme offrant des services de consultation juridique à prix modique : la Clinique juridique Juripop ;
- un comité de pastorale ;
- le Service d'aide domestique Jardins-Roussillon ;
- un moyen pour identifier les personnes à mobilité réduite et leur offrir un service d'aide : le logiciel RADAR ;
- certaines infrastructures répondant parfaitement aux critères de l'accessibilité universelle (bibliothèque, aréna, centre municipal, etc.) ;
- etc.

Plusieurs de ces services ou infrastructures méritent d'être développés davantage ou demeurent à la recherche de financement complémentaire pour mieux répondre aux besoins de la population. Dans certains cas, l'offre de service pourrait aussi être mieux adaptée aux problématiques vécues par les aînés.

Par ailleurs, on constate qu'actuellement de nombreuses problématiques sont vécues, à divers degrés, par les aînés. Ces derniers ont de nombreux défis en ce qui a trait à l'accessibilité et à la disponibilité des différents services, notamment :

- des transports peu adaptés à leur réalité, malgré des initiatives récentes en matière de transport adapté ;
- des infrastructures récréatives pour lesquelles il faut améliorer les mesures d'accessibilité universelle ;
- un service de bibliothèque mobile à développer ;
- un manque de zones d'ombre et d'aires de repos dans les parcs ;
- un manque de modules d'activités physiques destinés aux aînés ;
- un manque d'interaction entre les différents groupes offrant des services aux aînés et un besoin de regroupement ou de coordination ;
- une offre de services et de loisirs adaptés à bonifier ;
- une participation plus active de la Ville et du CLSC sur les tables de concertation et auprès de certains organismes régionaux (ex. : Centre de bénévolat de la Rive-Sud) ;
- un manque d'accès à une liste des ressources mise à jour ;
- un manque de résidences pour les aînés, ce qui oblige certains à quitter la municipalité ;
- l'isolement de certains aînés ;
- le manque d'accès à des logements abordables et adaptés ;
- l'absence d'un repère exclusivement réservé aux aînés dans une perspective de renforcement du sentiment d'appartenance ;
- le manque de commerces de proximité au cœur de la municipalité ;
- etc.

4. MISSION GÉNÉRALE

La mission générale de la politique Municipalité amie des aînés consiste à offrir un cadre de référence et d'intervention à l'administration municipale afin de mettre en œuvre des mesures destinées à mieux répondre aux besoins de l'ensemble des aînés constantins en améliorant leur milieu et leur qualité de vie ainsi que les services qui leur sont offerts. Cette politique s'inscrit dans une perspective de développement de la ville et vise l'instauration d'une véritable culture de service aux aînés.

Il s'agit d'une politique globale qui intègre toutes les actions visant à assurer le mieux-être des aînés et qui a notamment pour objectif de faire de Saint-Constant un milieu où chacun peut s'épanouir pleinement et renforcer son sentiment d'appartenance.

La Ville vise une culture d'inclusion sociale des aînés et souhaite les soutenir et les aider à vieillir en restant actifs et en santé.

5. GRANDES ORIENTATIONS

À l'instar de sa politique familiale, la politique Municipalité amie des aînés (MADA) doit tenir compte d'une variété de services aux citoyens et aux citoyennes que la Ville de Saint-Constant offre déjà à ses résidents. Plusieurs d'entre eux s'adressent spécifiquement aux aînés, alors que d'autres s'adressent simplement au citoyen en tant qu'individu, quelque soit son âge. Cette situation va évidemment continuer d'exister. Cependant, la Ville souhaite implanter de nouvelles mesures spécifiquement destinées aux aînés et adapter certaines de ses mesures générales afin qu'elles correspondent mieux aux impératifs de la vie des personnes âgées. Il est donc important de définir les critères qui lui permettent d'inclure ou non une mesure dans sa politique MADA.

Pour cette raison, nous avons adopté les orientations générales suivantes :

Orientation 1 :

Les mesures contenues dans la politique Municipalité amie des aînés doivent relever des champs de compétence de la Ville de Saint-Constant. Lorsque l'ampleur des projets ou le type de problématique le requiert, la Ville peut cependant tenir compte des initiatives gouvernementales en faveur des personnes âgées. Par ailleurs, elle favorise la mise en place de partenariats avec des institutions ou des organismes actifs sur son territoire mettant ainsi à profit leur expertise dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des aînés. Ces partenariats doivent s'établir sur la base de l'efficacité et de l'équité dans la dispensation des services, de l'optimisation des ressources, de la transparence et de l'imputabilité.

Orientation 2 :

La politique MADA s'applique à tous les secteurs de l'administration municipale et doit faire en sorte que l'ensemble de ses décisions puisse être pris à la lumière des impacts sur les aînés.

Orientation 3 :

La politique MADA doit inclure des mesures concrètes ayant comme intention première de répondre spécifiquement aux besoins des aînés de la Ville de Saint-Constant.

6. DES OBJECTIFS CLAIRS

Pour chaque secteur de l'administration municipale ciblé, il est très important de mettre en place des objectifs précis qui guideront l'action de la Ville et permettront l'émergence de mesures concrètes pour nos aînés, lesquelles seront incluses dans un plan d'action triennal.

6.1. Sécurité et santé

- Améliorer la santé et la sécurité des aînés par la prévention.

6.2. Transport

- Bonifier l'offre de transport en commun adapté aux besoins des personnes âgées.

6.3. Organisation municipale et communications

- Adapter les communications de la Ville aux besoins des aînés.
- Favoriser la concertation en matière d'offre de services.
- Augmenter la représentation des aînés de Saint-Constant aux conseils d'administration des tables de concertation locales et régionales ainsi que des organismes communautaires.

6.4. Urbanisme, environnement et travaux publics

- Proposer des infrastructures et du mobilier urbain adaptés aux besoins des aînés.
- Favoriser l'accessibilité des aînés à un parc de logements diversifié et abordable.
- Favoriser des aménagements urbains permettant l'accès à pied à des commerces et à des services de proximité.

6.5. Loisirs, culture, sports et développement communautaire

- Promouvoir le vieillissement actif et les échanges intergénérationnels.
- Établir un lieu de rassemblement pour les aînés géré par la municipalité (et aussi accessible à toute la population pour favoriser les échanges).
- Aider à la mise sur pied de services d'assistance pour les tâches physiques.
- Offrir davantage de services à domicile pour les aînés.

7. PLAN D'ACTION ET MÉCANISME DE SUIVI

Le conseil municipal adopte, en complément à sa politique MADA, un plan d'action triennal pour concrétiser les orientations et les objectifs prévus dans la politique.

Par ailleurs, un comité des aînés, sous la responsabilité d'un membre du conseil municipal, a été créé pour voir à la réalisation, à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action. Ce comité se réunira quatre à six fois par année. Il fournira un bilan, des suivis et des recommandations au conseil de ville. De plus, la direction des loisirs veillera à l'encadrement de ce comité, en fournissant notamment les outils et les documents nécessaires à son bon fonctionnement.

L'état d'avancement de la réalisation de ce plan d'action sera évalué annuellement et sera soumis pour discussion au comité des aînés.